

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/07/2025 - 110269 - 1999 B 19157 - 428 683 981 - AB AUTOBILAN - ABA

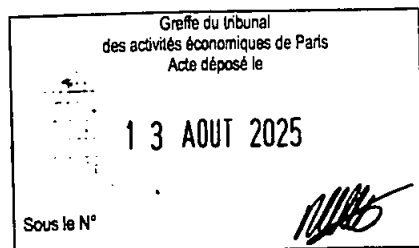
110 265

AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.40.54 - Mail : Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016



Paris, le 9 Juin 2025.

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se réunira le :

LUNDI 23 JUIN 2025 à 17 heures

au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes de ce rapport,
- Affectation du résultat,

Conformément à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez sous ce pli :

- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- Le texte des résolutions proposées.

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être, soit votre conjoint, soit un autre associé, à condition que le nombre des associés de la société soit supérieur à deux.

Bien sincèrement,

La Gérance

AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.40.54 – Mail: Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016

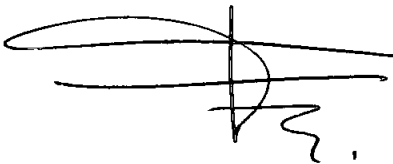
FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

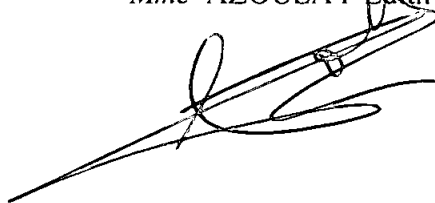
SONT PRESENTS :

M. BENSOUSSAN Franck	250 parts
Mme AZOULAY Edith	124 parts
Mr AZOULAY William	125 parts
Mme BENSOUSSAN Jacqueline	1 part
Total des parts composant le capital	500 parts

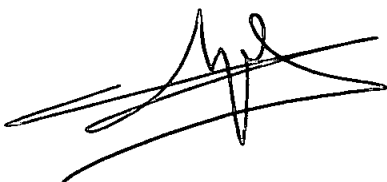
Monsieur BENSOUSSAN Franck



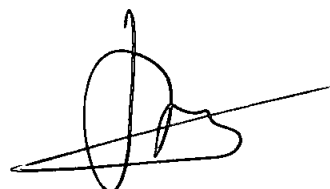
Mme AZOULAY Edith



Monsieur AZOULAY William



Mme BENSOUSSAN Jacqueline



AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.40.54 – Mail : Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 juin 2025

Le 23 juin 2025 à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du gérant.

Sont présents:

M. BENSOUSSAN Franck	250 parts	
Mme AZOULAY Edith	124 parts	
Mr AZOULAY William	125 parts	
Mme BENSOUSSAN Jacqueline	1 part	

Soit	500 parts	composant le capital social.

Mr WILLIAM AZOULAY préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024,
- affectation du résultat,
- répartition du compte report à nouveau.
- rémunération du gérant pour la gérance de la société

AW

EA

FR

JB

Le Président, donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31.12.2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

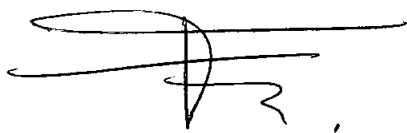
L'Assemblée Générale décide de distribuer le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 484 Euros entre les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

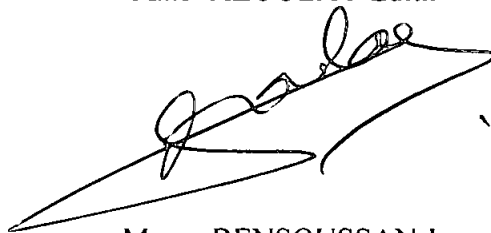
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Monsieur BENSOUSSAN Franck



Mme AZOULAY Edith



Monsieur AZOULAY William



Mme BENSOUSSAN Jacqueline



AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.40.54 – Mail : Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tous les documents nécessaires à la bonne information des associés ont été mis et tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- les documents annexes comptables,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de votre société ont été élaborés et présentés, conformément aux règles comptables.



I

Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à la somme de 457 111 Euros.

Le total des diverses charges d'exploitation s'élève à 408 399 Euros.

Ces charges comprennent :

	2024
Achats de marchandises	0
Variation de stock	0
Autres achats et charges externes	148 999
Impôts et taxes	5 559
Salaires et traitements	173 730
Charges sociales	46 373
Amortissements	6 606
Provisions	0
Autres charges	27 133
TOTAL	408 399

Le résultat d'exploitation ressort à + 48 891 Euros. Après prise en compte, des charges exceptionnelles pour un montant de 407 Euros, l'exercice se clôture par un résultat net comptable bénéficiaire d'un montant de 48 484 Euros.



II

Le bilan 2024 totalise à son actif une somme de 133 794 Euros.

- 1/ L'actif immobilisé s'élève à 35 405 Euros.
- 2/ L'actif circulant s'élève à 98 389 Euros.
- 3/ Les comptes de régularisation s'élèvent à 0 Euros.

Les dettes de l'entreprise se sont élevées à 76 926 Euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent comme suit :

	2024
Capital	7 622
Réserve légale	762
Report à nouveau	0
Autres réserves	0
Résultat de l'exercice	48 484
TOTAL	56 868

Nous vous proposons :

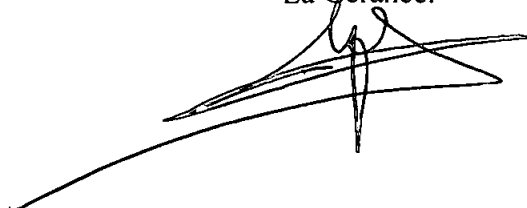
- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, soit la somme de 48 484 Euros en distribution.

Nous vous demandons :

- de donner quitus à la gérante pour sa gestion au cours de l'exercice 2024,
- d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur l'activité de notre société et sur les comptes et le bilan de l'exercice 2024.

La Gérance.



AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

Tél. : 01.40.18.40.54 – Mail : Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

SUR LES CONVENTIONS VISEES

A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

Conformément à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, je vous rappelle qu'il convient de soumettre au contrôle des associés, toute convention intervenue entre :

- votre Société et l'un de ses gérants ou associés,
- votre Société et une autre Société, dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, Directeur Général, membre du directoire ou du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de votre Société.

Les conventions suivantes ont été conclues avec votre Société :

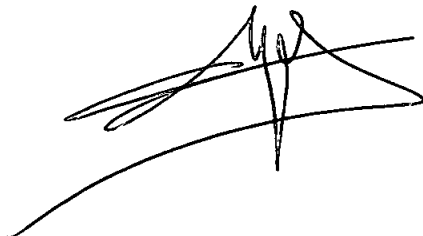
1/ Conventions conclues au cours de l'exercice

- Mme BENSOUSSAN Jacqueline a vendu sa part de la société numéroté 251 à Mme Azoulay Edith à la date du 31 décembre 2024 et ne sera donc plus associée à partir du 1^{er} janvier 2025

2/ Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

-néant

La Gérance.



AB AUTOBILAN ABA

91 rue de Meaux – 75019 PARIS

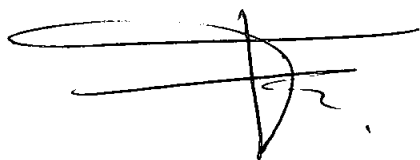
Tél. : 01.40.18.40.54 – Mail : Abautobilan@free.fr

SIRET : 428 683 981 00016

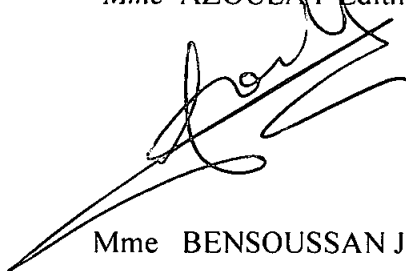
**PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION
DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2025**

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide de distribuer le résultat de
l'exercice bénéficiaire, soit la somme de 48 484 Euros, aux associés.

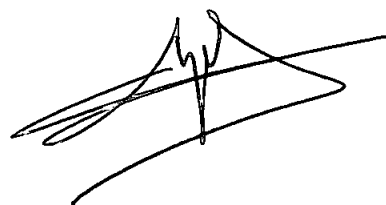
Monsieur BENSOUSSAN Franck



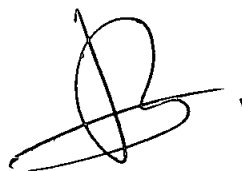
Mme AZOULAY Edith



Monsieur AZOULAY William



Mme BENSOUSSAN Jacqueline



SARL AB AUTOBILAN - ABA

91 RUE DE MEAUX

75019 PARIS 19

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

" Certifié conforme
à l'original "
William Azarley
le 01/01/2024

AUTOVISION
AB AUTOBILAN - ABA
91 rue de Meaux 75019 PARIS
TEL: 01.40.18.50.54
RCS PARIS B 428 683 981

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le		01012024		Régime " simplifié d'imposition" ☐ ou " réel normal" ☒		(cochez la ou les cases correspondantes)	
et clos le		31122024		Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐			
				Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)			
A IDENTIFICATION							
Dénomination de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :			
Adresse de l'entreprise : 91 RUE DE MEAUX							
75019 PARIS 19							
Téléphone : 01 40 18 40 54							
SIRET 42868398100016							
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :				B DIVERS			
				Activités exercées (souligner l'activité principale) : CONTROLE TECHNIQUE AUTO			
				Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)				Col. 1		Col. 2	
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)				48 891			
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)							
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu				a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①				b			
revenus nets exonérés (a - b)				c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d		Total c + d	
3. Total				48 891			
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②				48 891			
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③							
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)							
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI				e			
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI				f			
5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④				à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables ④	
à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-I du CGI) ④				dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée ⑤ (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)	
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt				Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies		Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art 44 quindecies ☐				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
ZFU -territoires ent. 44 octies A ☐				Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ⑥ ☐	
Exonération ou abattement pratiqué → sur les plus-values imposables à 12,80% ☐				sur le bénéfice professionnel ☐		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W) ☐	
7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑦				a - Bénéfice		b - Déficit	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).							
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecies)						Moins-values à court terme (art 39 duodecies)	
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% ☐							
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑧							
8. Régime des sociétés de personnes ⑩							
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.							
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés							
9. Comptabilité informatisée							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert							
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
CEGAT 1 Rue Louis Murat 75008 PARIS Tél : 0149605820						Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : CENTRE DE GESTION AGREE PICPUS 36 RUE DE PICPUS 75012 PARIS 12				Date :		Lieu :	
N° d'agrément : 104755				Qualité et nom du signataire :			
Signature :							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ - prestataire :							

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2025)

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-I et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
AZOULAY EDITH 51 RUE MARIUS AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET			16101969 75 PARIS FRANCE		12 024	
AZOULAY WILLIAM 51 RUE MARIUS AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET			02011969 95 SARCELLE FRANCE	12 121		
BENSOUSSAN FRANCK 92 RUE DE CRIMEE 75019 PARIS			27101967 75 PARIS FRANCE		24 242	
BENSOUSSAN JACQUELINE 49 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS			30031942 99 ORAN ALGERIE		97	
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2025)

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA		et date de clôture de l'exercice : 31122024	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.	
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.		Exercice	
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)		
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value ④
④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 91 RUE DE MEAUX		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 2 8 6 8 3 9 8 1 0 0 0 1 6		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31/12/2024							
		N-1 31/12/2023							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	3 114	AC	3 114			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 300	AC	1 300			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP		AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 045	AS	26 537	3 507	4 481	
		Autres immobilisations corporelles	AT	74 957	AU	56 888	18 069	22 201	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	13 828	BI		13 828	12 917	
TOTAL (II)		BJ	123 244	BK	87 839	35 405	39 600		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BC				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	24 753	BY		24 753	25 986	
		Autres créances (3)	BZ	1 500	CA		1 500	1 233	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	80	CE		80	80	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	72 057	CG		72 057	66 064		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	98 389	CK		98 389	93 364		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	221 633	IA	87 839	133 794	132 963		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	13 828	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SARL AB AUTOBILAN - ABA		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	7 622		7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 484		72 006
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	56 868		80 391
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	130		1 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 315		37 215
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	30 481		13 558	
	Compte régul.	EB			
	Produits constatés d'avance (4)				
	TO TAL (IV)	EC	76 926		52 573
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	133 794		132 963
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	76 926		52 573
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	457 111	FH		FI	457 111 416 763	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	457 111	FK		FL	457 111 416 763	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 336	
	Autres produits (1) (11)					FQ	179 7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	457 290 424 606	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	148 999 126 960	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 559 5 096	
	Salaires et traitements *					FY	173 730 154 947	
	Charges sociales (10)					FZ	46 373 37 025	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	6 606 3 151
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	27 133 25 412	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	408 399 352 593	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	48 891 72 013		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	17		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(17)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	48 891 71 996		

Désignation de l'entreprise SARL AB AUTOBILAN - ABA				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		260		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		260		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	407	250		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	407	250		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(407)	10		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	457 290	424 865		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	408 806	352 859		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	48 484	72 006		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY			
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP			
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		6 336	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	27 101	25 387		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8							
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
CONTRAVENTIONS				407				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AB AUTOBILAN - ABA										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	3 114		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 300		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ			KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM			KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP			KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS	30 045		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	51 238		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	20 533		KZ		LA	1 500		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 686		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	103 502		LO		LP	1 500		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
		Autres participations				8U			8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	12 917		1U		1V	1 003			
TOTAL IV				LQ	12 917		LR		LS	1 003			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	120 833		ØH		ØJ	2 503		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			CØ	3 114		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV	1 300		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB		
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS			MG			MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	30 045		MK		
		Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU			MM	51 238		MN		
		Matériel de transport			IV			MP	22 033		MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS	1 686		MT			
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA		
	Avances et acomptes				NC			ND			NE		
	TOTAL III				IY			NG	105 002		NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7	
		Autres participations				1Ø			ØX			ØY	
Autres titres immobilisés				11			2B			2C			
Prêts et autres immobilisations financières				12			2E	92		2F	13 828		
TOTAL IV				13			NJ	92		NK	13 828		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14			ØK	92		ØL	123 244	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL AB AUTOBILAN - ABA**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	3 114	EL		EM		EN	3 114	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 300	PF		PG		PH	1 300	
TOTAL I			RK	4 414	RM		RN		RO	4 414	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	25 563	QA	974	QB		QC	26 537	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	44 226	QE	1 500	QF		QG	45 726		
	Matériel de transport	QH	5 654	QI	3 945	QJ		QK	9 599		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 376	QM	187	QN		QO	1 563		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	76 819	QV	6 606	QW		QX	83 425		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	81 233	ØP	6 606	ØQ		ØR	87 839	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	13 828	UV	13 828	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	24 753		24 753				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 500		1 500				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR							
		Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX				VT	40 080	VU	40 080	VV		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	130		130				
		Personnel et comptes rattachés		8C	17 320		17 320				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 883		16 883				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 720		11 720					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	393		393					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 481		30 481				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	76 926	VZ	76 926				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	48 484
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI	
	Amendes et pénalités								WJ	407
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme									
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)								SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I								WR	48 891	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme									
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	- imposées au taux de 19 %									
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
	- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *										
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)								HT	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)								OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexes								L2	
Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)								IF		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)								L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)								PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
	Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite								YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dont déduction (art. 39 decies A)								YA	
	Dont déduction (art. 39 decies B)								YB	
	Dont déduction (art. 39 decies C)								YC	
Dont déduction (art. 39 decies D)								YD		
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	48 891			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	48 891	XO	0	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise SARL AB AUTOBILAN - ABA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 457	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I				OF	TOTAL II				ZH				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	986	975					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 58 642					XQ	62 535	57 815					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	4 113	8 089					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 873	7 802					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	74 491	52 280					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	148 999	126 960					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 338	1 375				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z	4 221	3 721				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	5 559	5 096				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	91 422	83 353					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	17 589	17 916					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					OB	173 730						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP 1 0 4 7 5 5				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRI A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRI B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRI C autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL AB AUTOBILAN - ABA**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL AB AUTOBILAN - ABA**Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ :

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB AUTOBILAN - ABA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	457 111	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	457 111	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	179	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	179	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	9 464	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	80 892	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	48	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	27 133	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	117 536	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	339 754
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	339 754
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	457 111	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 42868398100016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB AUTOBILAN - ABA

ADRESSE (voie) 91 RUE DE MEAUX

CODE POSTAL 75019

VILLE PARIS 19

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Totalisation	P6	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille BENSOUSSAN Prénom(s) EDITH
 Nom d'usage AZOULAY % de détention 24,80 Nb de parts ou actions 124
 Naissance : Date 16101969 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
 Adresse : N° 51 Voie RUE MARIUS AUFAN
 Code postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille AZOULAY Prénom(s) WILLIAM
 Nom d'usage % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 125
 Naissance : Date 02011969 N° département 95 Commune SARCELLE Pays FRANCE
 Adresse : N° 51 Voie RUE MARIUS AUFAN
 Code postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

AB AUTOBILAN - ABA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) M Nom patronymique BENSOUSSAN Prénom(s) FRANCK
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250
Naissance: Date 27/10/1967 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse: N° 92 Voie RUE DE CRIMEE
Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 42868398100016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB AUTOBILAN - ABA

ADRESSE (voie) 91 RUE DE MEAUX

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS 19

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032